

Réforme de l'assurance maladie : L'UEL s'oppose au relèvement des cotisations patronales

Le Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale a présenté cet après-midi les grandes lignes de la réforme du système des soins de santé à une délégation de l'UEL¹. Un relèvement des cotisations sociales a été envisagé par le Ministre. Cette mesure est en flagrante contradiction avec les accords tripartites du passé selon lesquels les entreprises ne doivent pas être grevées de charges supplémentaires au titre des cotisations sociales et ce dans un souci de compétitivité de l'économie nationale.

En effet, dans le but de ne pas détériorer davantage le niveau de compétitivité de l'économie luxembourgeoise, les organisations patronales réfutent toute velléité de relèvement des charges des entreprises, que ce soit par une augmentation du taux de cotisation ou par un déplafonnement partiel ou total des salaires. Pour l'UEL, le niveau actuel des charges sociales, qui constitue le principal atout en matière de compétitivité-coût de notre économie, ne doit pas être abandonné.

Une collaboration rendue impossible

Soucieux d'établir un budget de la Caisse nationale de santé (CNS) en équilibre pour 2011, les représentants des organisations patronales ont au cours des derniers mois vainement insisté pour que les paramètres nécessaires à cette tâche soient mis à leur disposition. Il s'agit en l'occurrence de l'impact chiffré des réformes annoncées pour 2011. Or, à ce jour ni le Ministre ni le président de la CNS n'ont donné suite à cette requête.

Par ailleurs, le Ministre, en fixant l'ordre de grandeur tant des participations des assurés et de certains prestataires que des augmentations des recettes des cotisations, se substitue aux gestionnaires de la CNS, donc aux partenaires sociaux. Cette approche est contraire aux dispositions légales en vigueur concernant l'administration de la CNS et contradictoire par rapport au mandat confirmé expressément par le Ministre lors de la réunion du comité quadripartite du 24 mars 2010.

¹ La délégation de l'UEL était composée comme suit : Robert Dennewald, Michel Rodenbourg et Jean-Jacques Rommes, administrateurs, Claude Bizjac (clc), Jean-Christophe Burkel (UEL), François Engels (Fédération des Artisans), Marc Hengen (ACA), Tom Hermes (Fedil), Fabienne Lang (ABBL), Carlo Thelen (Chambre de Commerce) et Pierre Bley, Secrétaire général.

Pour les organisations patronales, cet état de fait place les partenaires sociaux et gestionnaires de la CNS dans l'impossibilité d'honorer les attributions qui leur reviennent de par la loi.

Dans ces conditions, l'UEL a signalé au Ministre qu'une collaboration de la part des représentants patronaux au sein de la CNS est devenue inutile. Elle a fait appel au Ministre pour qu'il adapte dans le cadre de la réforme en cours les textes du Code de la Sécurité sociale à la pratique des dernières années. Par voie de conséquence, le financement de la CNS doit à son tour être adapté au nouveau mode de gestion.

Ainsi, l'UEL veut laisser aux seuls assurés et à l'Etat toute autorité sur le financement des soins de santé. La contribution des entreprises s'en verra figée au niveau des cotisations patronales actuellement en vigueur. Le taux de cotisation patronal actuel pourrait, le cas échéant, être intégré jusqu'à concurrence du plafond cotisable dans les salaires bruts des assurés, libérant ainsi les entreprises de toute contribution financière aux soins de santé.

UEL, le 27 juillet 2010

www.uel.lu

L'UEL regroupe les organisations suivantes :

Association des Banques et Banquiers, Luxembourg · Association des Compagnies d'Assurances ·
Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg · Chambre des Métiers du Grand-Duché de
Luxembourg · Confédération Luxembourgeoise du Commerce · Fédération des Artisans · Fedil –
Business Federation Luxembourg · Fédération Nationale des Hôteliers, Restaurateurs et Cafetiers